

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

n° 179-24 C

RS - Adhésion à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)

· date de convocation le 31 octobre 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune Serge Tichkiewitch Aillon-le-Vieux Vincent Miguet Arith Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard Barberaz

Barby Christophe Pierreton

Bassens

Cyrille Causse Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin

Cognin Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges Damien Regairaz

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda

Jean-François Poitou I a Thuile Le Châtelard Vincent Boulnois

Le Noyer

Les Déserts Sandra Ferrari

Lescheraines Montagnole **Puygros**

Michel Dyen Saint-Alban-Leysse Saint-Baldoph Valentin Hachet Saint-Cassin Jocelyne Gougou Saint-François de Sales Maryse Fabre Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre Saint-Sulpice Marcel Ferrari Sainte-Reine Philippe Ferrari Sonnaz Daniel Rochaix Thoiry

Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz Vimines Corine Wolff

· conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Fric Delhommeau

· conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmais à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffenat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier -Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
 à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 179-24 C

objet RS - Adhésion à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que l'AMF est force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics nationaux, communautaires et internationaux. Elle assure une fonction de conseil, de formation et d'information permanente et d'aide à la décision auprès de ses adhérents.

L'AMF met à disposition de ses adhérents une multitude d'outils et de services, dont des conseils juridiques gratuits et individualisés, afin de les guider, de les informer et de les accompagner dans l'exercice de leur mandat.

Outre la base documentaire, comprenant notamment, de nombreuses notes d'analyse ou des documents types, l'AMF propose des outils exclusifs de simulation des conséquences financières de la baisse de la DGF ou de recomposition des exécutifs communautaires dans le cadre des nouveaux schémas de coopération intercommunale.

L'association publie des périodiques comme le magazine Maires de France.

Il est proposé que Grand Chambéry adhère à l'AMF. A titre indicatif, le montant de la cotisation pour 2024 est de 6 772 € (0,047 € par habitant).

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Thierry Repentin ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1: d'approuver l'adhésion de Grand Chambéry à l'AMF,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir, et à renouveler l'adhésion pour les années ultérieures.

le président, Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 179-24 C

Objet de l'acte : RS - Adhésion à l'Association des maires de France et des

présidents d'intercommunalité (AMF)

Classification Préfecture: 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32244H1-DE

Identifiant unique de l'acte : Imc1H32244H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024